ASSOCIATION AM Cœur protection animale Règlement du grand loto

Dimanche 13 octobre 2024 - 15 H Espace Marcel Pagnol Lançon-de-Provence Version N°2 du 9 octobre 2024

ARTICLE 1 Identité de l'organisatrice

L'association Amcoeur est une association d'intérêt général œuvrant dans la protection animale déclarée à la souspréfecture d'Aix en Provence le 29/05/2010 N° 20100022.

ARTICLE 2 Nombre de planches et guines

Le loto comportera 16 quines (jeu à la ligne) et 8 jeux à la planche. Le contrôle des boules se fera uniquement avant le début du loto.

ARTICLE 3 Signalement du gagnant

Un seul gagnant par partie (ex-æquo possible). Impérativement, le gagnant doit signaler dans la seconde qui suit la sortie du dernier numéro qui vient de le faire gagner, la main levée et par la voix en direction du podium ou de la personne chargée de vérifier les numéros. Il appartient au gagnant de s'assurer qu'il a bien été entendu du podium ou de la personne chargée de vérifier les numéros et ce, avant la sortie d'un numéro. A défaut, son tour serait perdu. Les numéros seront annoncés deux fois.

ARTICLE 4 Déroulement du jeu

Le dernier numéro tiré doit impérativement figurer sur la ou les lignes gagnantes, du ou des gagnants, sous peine de nullité. Si le joueur n'a pas la totalité des bons numéros sortis il ne remporte pas de lot et la partie continue.

ARTICLE 5 Ballotage si ex-æquo

En cas d'ex-æquo chacun tirera un jeton numéroté dans un sac de tirage. Le jeton le plus élevé (chiffre) remportera le lot principal et ainsi de suite. Le (ou les) perdant(s) remportera(ont) un lot de consolation.

ARTICLE 6 Conduite du loto

Le tirage au sort se fera par le meneur de jeu à l'aide d'un moyen approprié qui sera annoncé en début de partie.

ARTICLE 7 Prix des cartons

La planche indivisible de 6 cartons est de 20 euros. L'achat de planche(s) pourra se faire avant l'ouverture du jeu et pendant le(les) entracte(s) pendant le loto sous réserve des disponibilités et sont valables jusqu'à la fin. Un carton d'initiation de 15 numéros est proposé au(x) enfant(s) de moins de 13 ans accompagné(s) d'un parent. Le carton est vendu 5 euros. Un seul carton par enfant.

ARTICLE 8 Règles de jeu

Ne démarquez pas avant d'y avoir été invité par l'animateur, les réclamations éventuelles ne seront pas recevables lorsque le jeu de quine ou du carton plein (planche) en cours sera clos.

ARTICLE 9 Authentification des cartons

Tous cartons ne correspondant pas à la série dont l'identification sera précisée en début de jeu, seront considérés comme nuls.

ARTICLE 10 Cas particulier des lots gagnés

Le lot concernant sous forme d'un bon papier la croisière ou d'un autre séjour, selon le choix du gagnant (valeur 1200 euros), ou le bon d'achat de 1200 euros, sera remis le jour même à la fin du loto par l'intermédiaire d'un bon à utiliser dans un délai de 2 mois. Le bon émis par Amcoeur le jour du loto devra être obligatoirement échangé contre le billet de la croisière (ou de la facture) ou contre le bon d'achat de 1200 euros dans un délai de 2 mois à compter du jour du loto. Au-delà du délai de 2 mois le lot gagné sera perdu. L'association Amcoeur pourra en disposer librement.

Cas particulier pour la croisière pour 2 personnes ou séjour ou voyage ou séjour dans le monde ou bon d'achat :

Le choix de la croisière par le gagnant sera subordonné aux disponibilités du calendrier de l'agence de voyage. Son utilisation devra se faire dans un délai d'un an pour un montant total ne dépassant pas 1200 euros pour les 2 personnes, incluant le séjour et les repas.

Les frais de pré-acheminement jusqu'au port d'embarquement (Toulon ou Marseille) restent à sa charge.

Si le gagnant choisit une croisière ou un voyage dans le monde nécessitant un départ de Paris ou d'une autre ville en France, les frais de pré-acheminement jusqu'à l'aéroport restent à la charge du gagnant.

Si le gagnant ne souhaite pas utiliser la croisière mise en jeu, il pourra choisir un bon d'achat sous forme de cartes cadeaux dans les enseignes suivantes : Géant, Leclerc, Carrefour.

La décision devra être prise par le gagnant dans un délai de deux mois à compter du jour du tirage au sort.

Cas particuliers pour les bons d'achats. Ces bons devront être utilisés dans les enseignes suivantes : Géant, Leclerc, Carrefour.

La décision devra être prise par le gagnant dans un délai de deux mois à compter du jour du tirage au sort.

ARTICLE 11 Propriété des planches et/ou cartons

Toutes les planches et les cartons sont propriétés de l'association Amcoeur et devront rester sur les tables à la fin de la manifestation.

ARTICLE 12 Règles de conduite

Il est interdit de fumer dans la (les) salle(s).

Au cas où le nombre de places assises ne serait pas suffisant, la priorité sera donnée aux joueurs.

Lors du tirage, le silence sera demandé dans la (les) salle(s) afin de ne pas perturber les joueurs.

Toute personne ayant un comportement susceptible de déranger le bon déroulement de la partie pourra se voir invitée à quitter la salle.

Les parents seront responsables de leurs enfants.

ARTICLE 13 Droit et protection de l'image des gagnants

S'agissant d'un événement d'actualité, le loto organisé par Amcoeur ne nécessite pas d'autorisation des personnes photographiées lors notamment de la remise des lots.

Par conséquent il sera demandé aux gagnants d'accepter la prise d'une photo publiée ultérieurement sur les réseaux sociaux.

La publication sur les réseaux sociaux ne comportera que le prénom du gagnant et la ville (aucun nom et adresse)

ARTICLE 14 échange éventuel des lots

Si un (ou plusieurs) gagnant(s) souhaite(nt) échanger un lot entre eux, il(s) devra(ont) le proposer à la fin du loto lors de la remise des lots par l'association aux gagnants.

ARTICLE 15 Réservations

Les réservations, sous condition de places disponibles de la salle, sont gratuites et acceptées jusqu'au dimanche 13 octobre 2024, à 11h, par téléphone uniquement.

Elles peuvent s'effectuer par téléphone au 06.25.96.89.46 ou 06.37.73.67.01.

Les sms de réservation ne sont pas pris en compte.

Les places réservées par les joueurs ayant un numéro de réservation sont retenues jusqu'au dimanche 13 octobre 2024 à 14 h. Après 14 h, les places retenues seront libérées au profit d'autres joueurs

ARTICLE 16 Assurances

L'association Amcoeur est couverte par une assurance responsabilité civile auprès du groupe FFBA Fédération Française du Bénévolat et de la Vie Associative.

ARTICLE 17 Plan Vigipirate renforcé

Dans le cadre des mesures de sécurité imposées par la préfecture toutes les personnes porteuses d'un sac à main, à dos devront présenter avant l'entrée dans la salle leur sac ouvert à la personne chargée du contrôle visuel des objets. En cas de refus la personne pourra se voir refuser l'accès à la salle de jeux. En cas de contestation la gendarmerie ou le service de sécurité pourront être appelés pour effectuer le contrôle.

ARTICLE 18 Informations sanitaires COVID 19

Dans le cadre d'un éventuel dispositif sanitaire obligatoire, l'accès au loto est subordonné à des mesures de lutte contre le COVID 19.

ARTICLE 19 Acceptation du règlement

Le fait d'acheter un ou plusieurs carton(s) ou planche(s) et de participer au loto implique l'acceptation pure et simple du règlement.

ARTICLE 20 En cas de litige

Tous les litiges seront réglés par l'association organisatrice.

En cas de litige les parties s'engagent dans un premier temps à trouver une solution amiable dans un délai de 1 mois. Si aucune solution n'est trouvée, l'une (association) ou l'autre (le gagnant) pourra alors saisir le tribunal compétent pour qu'il statue sur le litige.

ARTICLE 21 Publication et affichage du règlement

Le présent règlement est affiché sur papier format A3 à l'entrée de la salle de jeux avant le passage aux caisses. Le règlement est publié et consultable sur notre page Facebook https://www.facebook.com/amcoeur.protection.animaux/.

ARTICLE 22 Validité du règlement

L'évolution éventuelle des ordres à caractère obligatoire que nous pourrions recevoir des autorités, des mairies, de la préfecture, de la police ou gendarmerie implique que le présent règlement pourra faire l'objet de plusieurs versions. La dernière version annule automatiquement la version précédente dans son intégralité. La nouvelle version sera publiée dans les meilleurs délais.